



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS-SPORT » PREALABLE A LA DEMANDE DE LICENCE (renouvellement)

Nouvelles dispositions concernant le renouvellement de la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre suite à l'arrêté ministériel du 20 avril 2017.

**Ce questionnaire de santé est exigé pour le renouvellement de la licence sportive
et vous permet de savoir si vous devez ou non fournir un certificat médical.**

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour:		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : « **Pas de certificat médical à fournir** ». Il faut simplement délivrer ce questionnaire sur l'honneur à votre association lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : « **Le certificat médical est à fournir** ». Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Fait à le

Nom Prénom

Signature :

Comité départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ain

34 rue du Général Delestraint - 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 32 38 67 Fax : 04 74 21 45 69

ain@ffrandonnee.fr www.ain.ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre, Association reconnue d'utilité publique.

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la FFRP, 64 rue du dessous des Berges – 75013 Paris, n° d'immatriculation IM075100382.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.